

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 22 mai 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 mai 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h47), M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, M. DESBENOIT Bernard, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain à M. FAYOLLE Jean, Mme DUGELET Isabelle à M. PALLUET Dominique, Mme LEBLANC Florence à Mme GASDON Christine, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. LOMBARD Jean Marc (Jamosse).

N°2025/N°101

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF- PROJET DE STATION A ST HILAIRE SOUS CHARLIEU

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement rappelle que la commune de Saint Hilaire sous Charlieu a en service 3 systèmes d'assainissement non collectif. Comme prévu au schéma directeur (réalisé entre 2021 et 2023) la station des étangs doit être entièrement réaménagée. En effet, cette station de traitement des Etangs est en surcharge hydraulique et organique. De plus, le rejet de la station présente un impact sur la qualité du milieu récepteur avec une dégradation sur les paramètres azotés et phosphatés. Enfin, les lentilles vertes issues de la lagune sont également rejetées dans le milieu naturel.

Au regard de ces éléments, il est proposé de renouveler l'unité de traitement des Etangs. Deux scénarios ont été étudiés concernant l'emplacement des filtres de la future station de traitement. Le scénario n°2 a été retenu et validé par la commune.

Il est proposé la création d'une unité de traitement de type filtre planté de roseaux à 2 étages.

Le dimensionnement de la nouvelle station de traitement a été évalué à partir :

- De la population théorique actuellement raccordée à l'assainissement collectif ;
- Des estimations établies sur la base des bilans réalisés par la MAGE ;
- D'une augmentation de la population raccordée au système d'assainissement des Etangs, définie par la commune ;
- Des rejets d'eaux usées assimilés domestiques générés par les établissements d'accueil raccordés au système d'assainissement.

Le tableau suivant présente les hypothèses de dimensionnement pour la future station de traitement des Etangs.

Charges polluantes de temps sec – 2055 (EH)	Système d'assainissement des Etangs
Population municipale actuellement raccordée retenue (EH)	94
Evolution de la population (EH)	20
Etablissements d'accueil actuels (EH)	6
TOTAL	120

En 2024, la commune a souhaité réaliser l'opération de réhabilitation. Ainsi, elle a recruté le bureau d'études Réalités pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre. Les études préalables et l'avant-projet ont permis d'établir un dossier proposant la création d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 120 EH. Sa localisation a été défini en amont immédiat du site actuel afin de faciliter l'exploitation tout en conservant un traitement gravitaire.

Travaux				HT	291 000,00 €
Acquisition foncière				HT	1 500,00 €
Maîtrise d'œuvre				HT	17 110,00 €
Dossier Loi sur l'eau				HT	3 500,00 €
Dossier de déclaration préalable Urbanisme				HT	1 500,00 €
Coordonnateur SPS				HT	0,00 €
Levé topographique				HT	2 100,00 €
Etude géotechnique				HT	2 787,00 €
Diagnostic avant démolition				HT	0,00 €
Contrôles de réception				HT	7 000,00 €
Parution				HT	1 000,00 €
Autres				HT	2 000,00 €
	Montant Global Opération			HT	329 497,00 €
	TVA 20%				65 899,40 €
	Montant TTC				395 396,40 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de poursuivre le projet initié par la commune,

- Valide l'opération telle que présentée ci-dessus et sollicite l'aide financière du Département de la Loire (10%) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (35%),
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe assainissement collectif en section d'investissement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Jarnosse
M Jean Marc LOMBARD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250522-2025-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025